

Projet associatif



Sommaire

-LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

-LES TEXTES

-HISTORIQUE ET STATUTS DE LA MISSION LOCALE

-ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

-LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE DE L'OFFRE DE SERVICE



1) Le réseau des missions locales



Les Missions Locales

Présentes sur **l'ensemble du territoire**, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les **jeunes de 16 à 25 ans** de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur **insertion professionnelle et sociale**.

1,1 million de jeunes sont accompagnés, chaque année, par les missions locales. Près de **13 600 professionnels** les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

Les missions locales font partie du [service public de l'emploi](#) et entretiennent des relations privilégiées avec **France Travail** dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Depuis plus de quarante ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : **emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs**. Cette **approche globale** est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

2) Les textes

Les missions locales sont inscrites dans le **Code du travail aux articles L5314-1***

Partie intégrante du **service public** de l'emploi, les missions locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités.

***Article L5314-1(Version en vigueur depuis le 01 mai 2008)**

« Des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes peuvent être constituées entre l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et des associations. »

Elles prennent la forme d'une association ou d'un groupement d'intérêt public. Dans ce dernier cas, elles peuvent recruter des personnels qui leur sont propres, régis par le présent code.

Elles proposent aux jeunes un accompagnement gratuit ainsi que des solutions, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. A ce titre, elles sont aussi reconnues **par le Code de l'Education en ses articles L313-7 et L313-8** comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définis par la loi (extrait du protocole 2010 des missions locales) Extrait du **rapport d'information** enregistré à la Présidence du Sénat le 6 octobre 2021 la **situation et l'action missions locales dans le contexte de la crise sanitaire**, Par M. Emmanuel CAPUS et Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN, Sénateur et Sénatrice



Conseil national des missions locales

LA CHARTE DES MISSIONS LOCALES CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement Économique.

Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, Elus, services publics, entreprises, partenaires sociaux, associations. Ainsi chaque jeune devient acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.

Cette mobilisation au plus près des jeunes est engagée depuis 1982, à la suite du rapport de Bertrand SCHWARTZ, avec la création des missions locales.

La loi du 19 décembre 1989 reconnaît la pertinence de la démarche, et crée le Conseil national des Missions locales.

La présente Charte, adoptée par le Conseil national le 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute mission locale :

Une volonté de travailler ensemble sur un territoire,

Une intervention globale au service des jeunes,

Un espace d'initiative et d'innovation,

Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

La Charte d'engagement national des missions locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations (13/05/2022)

« Nous nous engageons à renforcer l'égalité de traitement et l'accès au droit. »

« Nous nous engageons parce que la discrimination est un délit, parce qu'elle porte atteinte à la dignité humaine, parce qu'elle est source de souffrance pour les jeunes que nous accompagnons et parce qu'elle empêche l'accès aux droits et aux biens fondamentaux. Les discriminations sont inconciliables avec la vision de l'Etat de droit que défendent les missions locales

3) Historique et statuts de la mission locale

- La Mission locale Wattrelos Leers-Avenir Jeunesse a été créée en 1995 à partir de la PAIO (1983) en tant que PAIO et est devenue Mission Locale en 2000 : association Loi 1901 ayant pour titre Avenir Jeunesse – mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

« Avenir Jeunesse »

MISSION LOCALE WATTRELOS LEERS

Accueil – Information – Orientation

Association Loi 1901 créée le 10 mai 1995

Statuts modifiés le 1er Mars 2000



- La Mission Locale œuvre à l'insertion et à la qualification professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans issus des communes de Wattrelos et de Leers
- Son Conseil d'Administration se compose de 5 collèges :

-D'élus : de Wattrelos et de Leers (nommés en conseil municipal)

-De jeunes

-De partenaires institutionnels et financiers

-De partenaires économiques et sociaux

-De personnes qualifiées associées aux projets de l'association

Adoption en assemblée générale de septembre 2021 du nouveau logo :



Extrait du protocole des missions locales :

Les missions locales sont constituées sous la forme d'une association ou d'un groupement d'intérêt public entre l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organisations professionnelles et syndicales et les associations. Les présidents des conseils d'administration sont toujours des élus des collectivités participant au financement des missions locales. Les représentants des collectivités territoriales, des services de l'État ainsi que des partenaires locaux participent au conseil d'administration de la mission locale

- Les Missions Locales (Protocole 2000) ont pour mission de construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes et de Développer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion

4) Eléments de contexte

La ville de Wattrelos a été marquée par la fermeture d'usines telles que la « Filature Saint Liévin » en 2004, la « Cotonnière du Sartel » en 1996, la « Lainière de Roubaix » (dont les bâtiments s'étendaient sur Wattrelos) qui n'a pas atteint le 21ème siècle et qui a licencié 5800 salariés. D'autres sociétés liées à l'industrie chimique et à la brasserie ont fermé leurs portes.

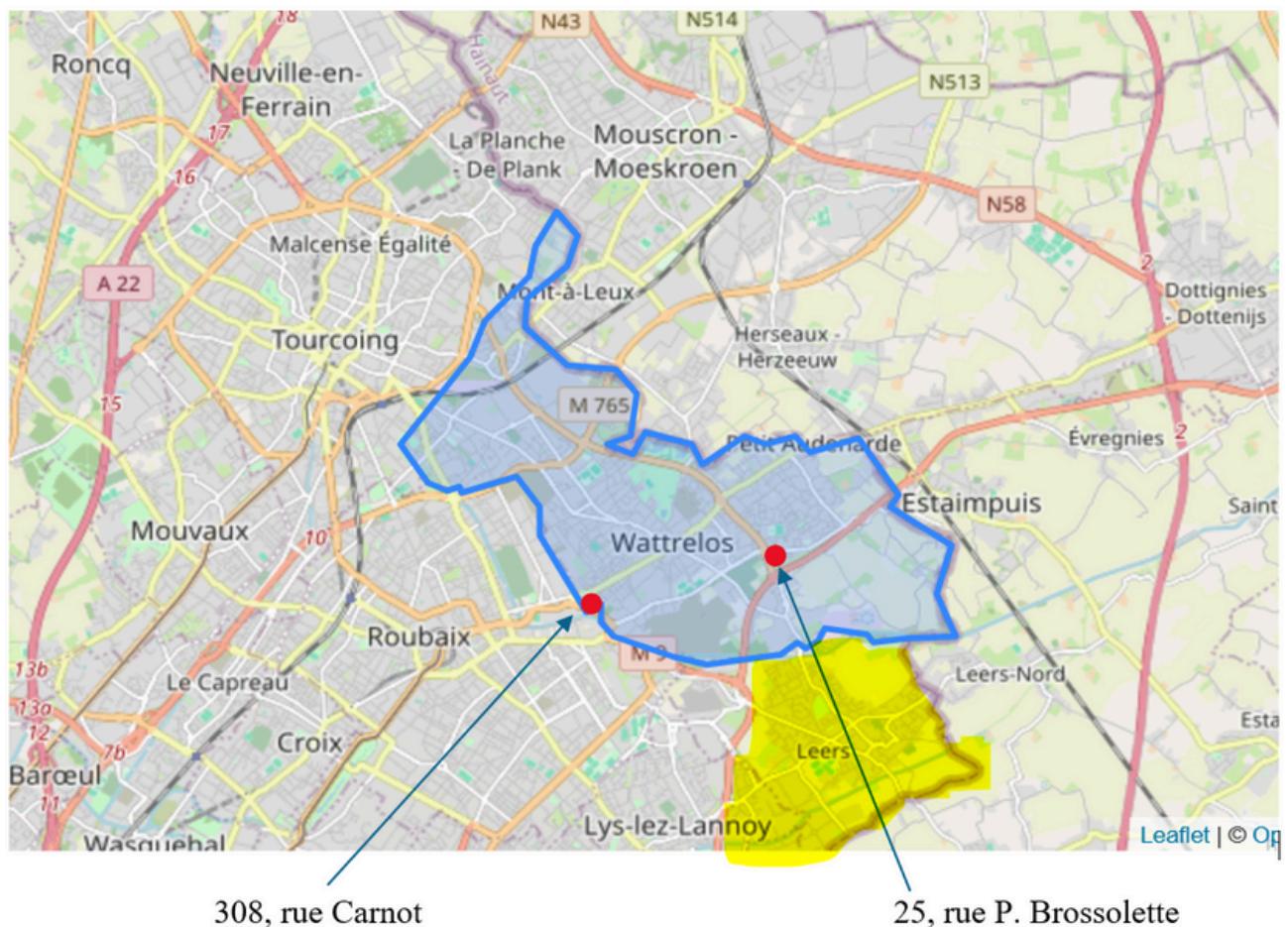
- La transmission de l'histoire des parents et adultes, auprès des jeunes que la Mission Locale accompagnés, laisse supposer une très mauvaise image des « grandes industries » et surtout celles du textile et en même temps l'espoir que de nouvelles industries s'implantent notamment avec la création de la Zone de l'Union, qui leur permettrait d'avoir un avenir sécurisé.
- C'est un territoire étendu avec des distances importantes entre les lieux et des durées d'acheminement en transport en commun souvent supérieures à une demi-heure.
- Les villes de Wattrelos et de Leers bénéficient d'une frontière avec la Belgique qui génère une forte attractivité du public vers ce marché de l'emploi très rémunérateur. D'ailleurs, en amont de l'emploi, de nombreux wattrelosiens et leersois scolarisent leurs enfants en Belgique, les établissements étant considérés comme moins exigeants et plus facilement accessibles en transports en commun (Exemple : plus facile d'aller à Mouscron par les transports en commun que d'aller à Roubaix, pas de métro)
- Installation de nouvelles entreprises sur le territoire prévue telle que l'entreprise LOGS avec 400 embauches prévues.
- Développement de la zone commerciale du Sartel avec des commerces tels que Mac Donald, Seigneurie, Carter Cash, Marie Blachère, Aldi...
- Le territoire de Leers est doté d'une large zone commerciale assez importante bénéficiant d'un large choix d'entreprises, de magasins... toutefois, ils sont difficiles d'accès en transport en commun.
- Implantation régulière de nouvelles enseignes du commerce dans la zone commerciale d'Auchan Leers

Le territoire ne bénéficie ni d'une maison d'emploi, ni d'un PLIE, ce qui n'est pas le cas pour le territoire de Leers.

La ville de Wattrelos possède plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville (Centralité de Beaulieu et Villa Couteaux, Mousserie, Crétinier) et un quartier intercommunal (avec Roubaix, Tourcoing) l'Union.

Selon l'INSEE, la ville de Wattrelos compte 40 836 habitants en 2021. Sur les 41 015 habitants recensés en 2020, 5 143 habitants ont entre 15 et 24 ans.

Leers est une ville qui compte 9 588 habitants en 2021. Sur les 9 548 habitants recensés en 2020, 1 061 habitants ont entre 15 et 24 ans.



5) Le cadre commun de référence de l'offre de service

Depuis septembre 2018, la Mission Locale de Wattrelos Leers utilise le **cadre commun de référence de l'offre de service** des missions locales adopté par l'UNML pour une plus grande reconnaissance de son action.

Ce cadre commun s'organise autour de trois volets :

I La gouvernance des missions locales :

Les missions locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pilotés par l'Etat et les collectivités territoriales. Elles assurent un service public territorial de proximité.

-Le projet de la mission locale est basé sur une analyse commune et concertée des besoins des jeunes sur son territoire. Il définit les enjeux, les orientations prioritaires, les actions et les moyens de la mission locale ;

La mission locale conduit de manière partenariale un diagnostic partagé de la situation des jeunes sur le territoire au regard du profil de la population des jeunes du territoire, des spécificités territoriales et des réalités socio-économiques, des ressources du territoire et des actions des partenaires.

II L'offre de services des mission locales que nous présenterons ci-dessous.

L'offre de service de la mission locale s'articule autour de 5 axes et des engagements :

1- Repérer et mobiliser les jeunes :

Faire connaître à l'ensemble des jeunes l'offre à laquelle ils peuvent avoir accès sur l'ensemble de leurs besoins : emploi, formation, connaissance des métiers, informations sur le territoire, transport et mobilité, accès au logement, santé, accès aux droits, à la culture, aux sports, aux loisirs et à la citoyenneté, etc.

- Elle conduit des actions pour aller vers les jeunes, pour rendre la Mission Locale visible et attractive

-Elle met en place des concertations avec les acteurs du territoire pour l'organisation d'actions communes.

Depuis 2019, la mission locale a créé le poste de référent repérage des invisibles.

2- Accueillir et informer :

Accueillir tous les publics pour les informer et les aider dans leur recherche d'informations en proposant :

- n accueil multicanal adapté aux besoins et usages des jeunes (des modalités d'accueil diversifiées)
- Mise à disposition d'une information complète et actualisée sur l'offre du territoire à destination des jeunes
- Un appui individualisé pour la recherche d'information

3- Orienter :

Apporter aux jeunes un conseil qualifié pour leur permettre de s'orienter au mieux vers les acteurs et services selon leurs besoins.

- Réaliser avec le jeune d'un diagnostic pour évaluer sa situation sociale et professionnelle
- Aiguiller le jeune vers le bon interlocuteur (en interne à la ML ou externe)

4- Accompagner à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours :

La Mission Locale propose à chaque jeune un suivi personnalisé pour construire son parcours et aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement, ...et être accompagné dans sa mise en œuvre. Cet accompagnement s'inscrit dans les principes et les objectifs du conseil en évolution professionnelle.

La mission locale propose :

- Un appui au jeune pour la construction du parcours répondant à son (ses) projet(s)
- Un suivi et un soutien du jeune tout au long de son parcours
- La mise en place des conditions d'une sécurisation du parcours

5- Proposer aux entreprises un appui au recrutement et à l'intégration du jeune dans l'emploi

La Mission Locale a un partenariat défini avec les entreprises de son territoire, qui peut être mobilisé pour toutes les phases du parcours des jeunes (découverte des métiers, des secteurs économiques, évaluation des compétences, accès à l'emploi ou à la qualification, ...) tout en répondant aux besoins de compétences des entreprises.

La mission locale propose :

- Un appui au recrutement de candidats jeunes
- Une aide au maintien des jeunes dans l'emploi

Elle développe et maintient un partenariat avec les entreprises et les employeurs.

III Les engagements de la mission locale :

La Mission Locale, un espace d'accès libre fonctionnant dans l'esprit du service public

- Un espace d'entretiens accueillant et valorisant fondé sur la qualité de l'écoute et du conseil.
- Un lieu d'accueil de tous les publics, qui respecte les principes de confidentialité et de non-discrimination des personnes.

La Mission Locale au service de tous les jeunes

- Prendre en compte la globalité des attentes et des projets des jeunes pour les accompagner dans la réalisation de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Respecter l'autonomie et la liberté de choix de chaque jeune tout en cherchant à lui donner les moyens d'être acteur dans la construction et la mise en œuvre de ses projets.
- Faciliter l'accès des jeunes à l'offre de la Mission Locale et à celle des acteurs du territoire.
- Adapter les services à rendre en prenant en compte la parole des jeunes, leurs besoins et leurs attentes.

La Mission Locale inscrite dans une démarche d'utilité sociale

- Avoir pour objectif d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité.
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques

et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

- Contribuer à lutter contre les discriminations que peuvent rencontrer les jeunes dans le cadre de leurs parcours.

La Mission Locale, acteur dans son territoire

- Connaître les enjeux des jeunes de son territoire et porter ces enjeux auprès des partenaires et des opérateurs du territoire pour contribuer à améliorer la situation des jeunes.

- Être un lieu d'innovation et d'expérimentation pour mettre en place des services centrés sur les besoins et les projets des jeunes

« Rien ne se fera sans les jeunes. Toute politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec celles et ceux à qui elle s'adresse »
: Bertrand Schwartz, 2016